

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 08478
Numéro SIREN : 489 587 410
Nom ou dénomination : 3 S

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2020 sous le numéro de dépôt 16501



20200165012018

DATE DEPOT : 03/04/2020

N° DE DEPOT : 16501

N° GESTION : 2006B08478

N° SIREN : 489587410

DENOMINATION : 3 S

ADRESSE : 155 BLD HAUSSMANN 75008 PARIS

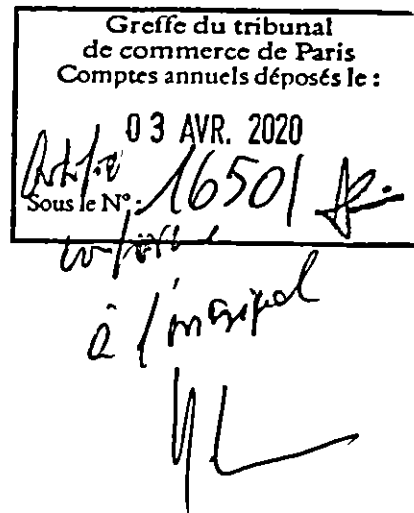
MILLESIME : 2018

.

« 3S »
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 534 000 Euros
155, boulevard Haussmann
75008 Paris

RCS PARIS B 489 587 410

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018



Sur proposition du Président, les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à € 10 327,72 ainsi qu'il suit :

Affectation du résultat proposée :	€
- Bénéfice de l'exercice	10 327,72
- Prélèvement sur le report à nouveau	0,00
- Affectation à la réserve spéciale	5 468,00
- Solde reporté à nouveau	4 859,72
(Report à nouveau après affectation du résultat	4 061 644,82)

La réserve spéciale concerne l'acquisition d'œuvres d'artistes vivants ; elle est constituée en application de l'article 238 bis AB du CGI.

Cette résolution, mise aux voix, est.....

RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 FEVRIER 2019

Sur proposition du Président, les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à € 10 327,72 ainsi qu'il suit :

Affectation du résultat proposée :	€
- Bénéfice de l'exercice	10 327,72
- Prélèvement sur le report à nouveau	0,00
- Affectation à la réserve spéciale	5 468,00
- Solde reporté à nouveau	4 859,72
(Report à nouveau après affectation du résultat	4 061 644,82)

La réserve spéciale concerne l'acquisition d'œuvres d'artistes vivants ; elle est constituée en application de l'article 238 bis AB du CGI.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



3S
Société par Actions Simplifiée
155, boulevard Haussmann
75008 PARIS

A l'Assemblée générale de la société,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 3S relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 août 2018 s'établit à 1 275 475 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Liste des filiales et participations » de l'annexe.

Mes travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

J'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 février 2019

Le Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by the letters 'MEHEUST'.

Serge MEHEUST

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2018	Net 31/08/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
Autres immobilisations corporelles	301 233		301 233	285 733
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	5 101 898	3 826 423	1 275 475	1 275 487
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	8 236 111		8 236 111	8 236 111
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	13 639 242	3 826 423	9 812 818	9 797 331
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	840 250		840 250	174 604
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 501 625		1 501 625	1 501 625
Disponibilités	56 113		56 113	74 665
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 397 988		2 397 988	1 750 893
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	16 037 229	3 826 423	12 210 806	11 548 225

Bilan passif

	31/08/2018	31/08/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 534 000	5 534 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 047 500	1 047 500
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	553 400	553 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	9 770	4 595
Autres réserves		
Report à nouveau	4 056 785	4 059 053
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10 328	2 907
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 211 783	11 201 455
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 760	4 260
Dettes fiscales et sociales	271 731	342 509
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	719 532	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	999 023	346 769
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	12 210 806	11 548 225

Compte de résultat

	France	Exportations	31/08/2018	31/08/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 093 610		1 093 610	1 034 940
Chiffre d'affaires net	1 093 610		1 093 610	1 034 940
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				2
Total produits d'exploitation (I)			1 093 610	1 034 942
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			605 629	402 383
Impôts, taxes et versements assimilés			5 895	4 956
Salaires et traitements			345 492	415 495
Charges sociales			137 069	168 629
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				2
Total charges d'exploitation (II)			1 094 085	991 465
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-474	43 478
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			72 113	71 977
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			38	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			72 151	71 977
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			72 151	71 977
RESULTAT COURANT avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)			71 677	115 455

Compte de résultat (suite)

	31/08/2018	31/08/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	1	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		49 516
Sur opérations en capital	51	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	51	49 516
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-50	-49 516
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	61 299	63 032
Total des produits (I+III+V+VII)	1 165 762	1 106 919
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 155 435	1 104 013
BENEFICE OU PERTE	10 328	2 907

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS 3S

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 12 210 806 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 10 328 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/11/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

En outre, la société a choisi la présentation simplifiée des comptes annuels prévue à l'article L. 123-16 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	285 733	15 500		301 233
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	285 733	15 500		301 233
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	5 101 949		51	5 101 898
- Autres titres immobilisés	8 236 111			8 236 111
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	13 338 060		51	13 338 009
ACTIF IMMOBILISE	13 623 793	15 500	51	13 639 242

Notes sur le bilan

Immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'œuvres d'art, non amortissables.

Immobilisations financières

Le poste "Autres titres immobilisés" concerne un contrat de capitalisation, analysé comme un produit de placement unique et dont aucun produit ne peut être considéré comme étant certain à la clôture. En application de l'article L-123-21 du Code de commerce, les produits du placement ne peuvent être comptabilisés en résultat qu'à l'issue du contrat ou lors des rachats partiels, considérés comme des cessions. Fiscalement il est fait application des dispositions de l'article 238 septies E du CGI.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
COFFRA 75008 PARIS	100 000	39 044	100,00	689
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	5 101 898	1 275 474			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Les titres immobilisés concernent une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Les titres de la société détenue sont dépréciés à hauteur de 75% de leur valeur brute. Cette dépréciation correspond à une analyse objective des performances de la filiale.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 840 250 €

Et se ventile

- A moins d'un an 840 250 €

Le poste "Autres créances" inclut une somme de 719 532 €, en très forte augmentation par rapport à l'exercice précédent. Le règlement, par compensation avec un montant équivalent figurant au poste "Autres dettes", a été effectué en septembre au lieu d'août habituellement.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 534 000,00 € décomposé en 55 340 titres d'une valeur nominale de 100,00 €.

Le résultat de l'exercice précédent a été reporté à nouveau, sous déduction de l'affectation à une réserve spéciale, constituée en application de l'article 238 bis AB du CGI, relative à l'acquisition d'œuvres d'artistes vivants.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 999 023 €

Et se ventile

- A moins d'un an 999 023 €

Charges à payer

Les charges à payer sont incluses dans les postes suivants du passif:

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 260
Dettes fiscales et sociales	120 133
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	124 393

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

La société a réalisé au cours de l'exercice un chiffre d'affaires de 1 093 610 €, correspondant aux honoraires facturés au titre de prestations de services pour 494 000 € d'une part, au titre de missions de commissariat aux comptes, d'expertise comptable et conseil pour 599 610 € d'autre part.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

Les produits financiers résultent principalement des revenus en provenance des titres de FCPI détenus par la société.